

Commune de 01540 VONNAS

**Nombre de
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 19

Pour : 19

Date de la convocation : 6 décembre 2024

Séance du 12 décembre 2024

Délibération 2024 – 12-12 - 07

L'an deux mil vingt-quatre le 12 décembre

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire.**

PRESENTS :

GIVORD Alain	CARJOT Jean-François	GIVORD Jean-Louis
DESMARIS Elodie	DUCLOS Nathalie	RABUEL Claude
BERTHOUD Françoise	LAURENT Michèle	TRONCY René
TRESSELT Nadine	PERROUD Marie-Françoise	GABILLET Guy
LEQUEUX Sébastien	DESRAYAUD Alexandre	RAVOUX Christian

Secrétaire de séance : Nathalie DUCLOS

Absent(e) excusé(e) : Caroline TROUILLOUX, Serge DUMARAIS, Cécile NIZET, Françoise DUBOIS, Karine THIBERT, Catherine MIGNOT, Cédric GREGOIRE, Ufuk YUKSEL

Pouvoirs : Françoise DUBOIS donne pouvoir à Nathalie DUCLOS, Serge DUMARAIS donne pouvoir à Jean-François CARJOT, Karine THIBERT donne pouvoir à Claude RABUEL, Cécile NIZET donne pouvoir à Marie-Françoise PERROUD

Objet : Versement d'une participation pour piégeage des ragondins

Signature

Le Maire

Alain GIVORD

Accusé de réception en préfecture
01-210104576-20241212-2024-12-12-07-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2024

-
-
Délibération 2024 – 12-12 - 07

Objet : Versement d'une participation pour piégeage des ragondins

Monsieur Claude Rabuel, Adjoint au Maire, expose que la commune sollicite la société de chasse et les piégeurs agréés pour éradiquer les ragondins et les rats musqués afin de réguler ces nuisibles. Il est proposé d'attribuer une subvention de 1€ par ragondins.

Pour ce faire, la société de chasse doit transmettre à la commune de Vonnas le justificatif correspondant.

A ce jour,

La société de chasse a tué 40 ragondins.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE d'attribuer une subvention de 1€ par ragondins et rats musqués.

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 40 euros à la société de chasse de Vonnas.

PRECISE que ces dépenses seront prélevées sur le budget de l'exercice 2024.

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE
ET AFFICHAGE EN DATE DU*

17 DEC. 2024

**Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain GIVORD**



Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20241212-2024-12-12-07-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2024